

# CORDON

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE  
HERBICIDE DE POSTLEVÉE

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR,  
L'ORGE DE PRINTEMPS ET CERTAINES AUTRES CULTURES À USAGE LIMITÉ  
DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE  
LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

COMMERCIAL

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL  
AVERTISSEMENT : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

DE L'ÉQUIPEMENT PROTECTEUR PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE

NUMÉRO D' HOMOLOGATION 29494 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : fénoxaprop-p-éthyl 120 g/L  
Avertissement, contient l'allergène soya

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

# Herbicide CORDON

## *Table des matières:*

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Le produit

### **SÉCURITÉ ET MANUTENTION**

Précautions, vêtements et équipement protecteurs

Premiers soins et renseignements toxicologiques

Précautions et données environnementales

Entreposage

Élimination

### **MODE D'EMPLOI**

Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'applications et précautions

Mélanges en réservoir

Cultures à usage limité

Directives d'application et précautions

Directives de mélange

Nettoyage du pulvérisateur

Gestion de la résistance aux Herbicides

Alimentation du bétail et délai d'attente

Avis

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 : Le produit

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.**

- CORDON est un herbicide de postlevée qui permet la suppression de graminées annuelles comme la folle avoine, la sétairie verte, la sétairie glauque et l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et certaines autres cultures à usage limité.
- CORDON doit être appliqué conformément aux recommandations sur l'étiquette, à défaut de quoi il y a risque de dommages à la culture et de suppression réduite des mauvaises herbes.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause des lésions aux yeux. Cause une irritation aux yeux et à la peau. Sensibilisant cutané potentiel. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. De l'équipement de protection pour les yeux doit être porté.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### **Vêtements et équipement protecteurs :**

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long durant toutes les activités. De plus, porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, et des lunettes de protection ou un écran facial durant les activités de mélange/chargement, de nettoyage et de réparation.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. Il faut porter des gants lors des opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs ou aux buses. NE PAS METTRE DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Après l'emploi, rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- IL EST INTERDIT d'entrer ou de laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 12 heures soit écoulé..

### **Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques**

#### **PREMIERS SOINS :**

Apportez l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsque vous consultez un médecin.

**EN CAS D'INGESTION :** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Ce produit contient des distillats de pétrole. NE PAS provoquer le vomissement. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **Section 4: Précautions et dangers environnementaux**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées et certains invertébrés terrestres. Ce produit contient un distillat de pétrole dont la toxicité peut être modérée ou très élevée pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors de l'application. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Observer les zones tampons spécifiées dans MODE D'EMPLOI.

- Ne pas appliquer sur une terre dont l'eau résiduaire sera utilisé pour irriguer une culture. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Faire en sorte que la dérive de pulvérisation n'atteigne pas les plantes sensibles (p. ex., avoine cultivée, fleurs, arbres ou arbustes) et les zones non ciblées.
- **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.**

### **Section 5 : Entreposage**

- Tenir à l'écart du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- **NE PEUT PAS** être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entrepoiser le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entrepoiser dans le contenant d'origine.

### **Section 6 : Élimination**

#### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer ce contenant vide conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation.

## MODE D'EMPLOI

### Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'application et précautions

CULTURE	STADE RECOMMANDÉ
Blé de printemps et dur	1 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles (Zadoks 11 à 16, 23)
Orge de printemps	1 à 5 feuilles sur la tige principale plus 2 talles (Zadoks 11 à 15, 22)

#### Précautions :

- Ne pas appliquer sur l'avoine cultivée car cette culture risque d'être abîmée.
- **Blé dur** : On peut observer des dommages initiaux à la culture après l'application, sous la forme d'une réduction de la hauteur ou d'une décoloration. Cet état est temporaire et ne devrait pas influencer sur le rendement. Ces dommages sont plus susceptibles de se produire lorsque CORDON n'est pas mélangé en réservoir ou lorsqu'il est appliqué après le stade foliaire recommandé. L'application précoce est importante pour préserver la sécurité de la culture.
- **Orge de printemps** : On peut observer des dommages initiaux à la culture après l'application, sous la forme d'une réduction de la hauteur ou d'une décoloration. Ces symptômes sont plus fréquents et souvent plus prononcés dans l'orge de printemps que dans le blé dur. Ces dommages sont plus susceptibles de se produire lorsque les épandages sont effectués dans certaines conditions de stress (temps froid et humide) ou lorsque le produit est appliqué après le stade de 5 feuilles et de 2 talles. Les épandages de CORDON sur l'orge de printemps doivent être évités 2 à 3 jours avant ou après une période de temps froid (3°C ou moins).
- NE PAS faire plus d'une application par année de CORDON sur n'importe quel champ.

GRAMINÉES ANNUELLES	STADE RECOMMANDÉ
Folle avoine	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire verte (millet sauvage)	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire glauque	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Échinochloa pied-de-coq	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)

#### Dose :

1. Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq, appliquer CORDON à raison de 770 mL/ha.

2. Lorsque l'infestation de la folle avoine est faible et que CORDON est appliqué seul sur le blé de printemps ou le blé dur, appliquer CORDON à raison de 670 mL/ha.
3. Pour supprimer la sétaire verte seulement, appliquer CORDON à raison de 385 mL/ha.

#### **Période d'application :**

- Appliquer sur les mauvaises herbes levées en pleine croissance, selon les stades foliaires indiqués.
- Dans des conditions de stress et/ou si le couvert végétal est dense, une application précoce se traduira par une meilleure suppression des graminées.
- Si l'application de CORDON n'est pas possible en raison d'une germination inégale des mauvaises herbes ou d'un différentiel de germination entre les mauvaises herbes et les cultures, consulter le malherbologue de votre région ou suivre les recommandations provinciales en matière de suppression des mauvaises herbes pour connaître la meilleure méthode de suppression alternative.
- Si un autre pesticide a été appliqué, attendre 7 jours avant d'appliquer CORDON ou, suite à l'application de CORDON, attendre 4 jours avant d'appliquer un autre pesticide, à l'exception de ceux qui sont recommandés sur la présente étiquette.
- Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- **Note :** Le traitement au stade de 3 ou 4 feuilles de la culture et des graminées prévoit une tolérance maximale de la culture et une sensibilité optimale des mauvaises herbes. Dans des conditions de stress et/ou si le couvert végétal est dense, une application précoce se traduira par une meilleure suppression des graminées.

#### **Précautions :**

- L'application au-delà du stade de 6 feuilles dans le blé dur et de printemps, ou du stade de 5 feuilles dans l'orge de printemps, risque d'abîmer les cultures.
- **L'application de CORDON doit se faire à l'intérieur des stades foliaires indiqués pour toutes les mauvaises herbes citées sur cette étiquette. Une application tardive réduira la suppression des mauvaises herbes.**
- Durant les périodes de stress, les plantes ne sont pas en pleine croissance. Lorsque les températures diurnes avant ou après l'application sont très élevées et jumelées à une sécheresse élevée et à un faible taux d'humidité, les plantes subissent un stress. L'application de CORDON au cours de ces périodes risque de réduire considérablement le degré de suppression des mauvaises herbes (ou d'abîmer les cultures).
- Ne pas appliquer sur une culture soumise à des conditions météorologiques difficiles, au gel, à une faible fertilité, à la sécheresse, à un sol saturé d'eau, aux dommages causés par la maladie ou les insectes, à défaut de quoi la culture risque d'être abîmée.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques/conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques/conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent entre autres: averses abondantes, pente modérée à abrupte, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., un sol compacté, à texture fine ou faible en matière organique tel que l'argile).
- Il est recommandé de ne pas appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation (zone tampon) non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

### **Section 8 : Mélanges en réservoir**

Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq et les mauvaises herbes à feuilles larges, CORDON peut être mélangé en réservoir avec les produits d'association qui suivent. Toujours lire le mode d'emploi, les restrictions environnementales et les précautions d'emploi qui figurent sur l'étiquette de Cordon, ainsi que sur l'étiquette des produits appliqués avec CORDON et suivre le plus rigoureux entre les deux. Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres adjuvants chimiques, pesticides ou engrais à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.

Les mélanges en réservoir avec des pesticides homologués qui ne sont pas mentionnés sur cette étiquette peuvent être physiquement incompatibles, peuvent causer des effets inacceptables sur les cultures ou risquent d'entraîner une suppression inacceptable des mauvaises herbes ou des organismes nuisibles.

S'adresser à Nufarm Agriculture inc. au 1-800-868-5444 pour plus d'information.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR**

Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps et le blé dur, mélanger CORDON seul à raison de 770 mL/ha, ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur le blé de printemps et le blé dur.

Pour supprimer la **sétaire verte seulement** dans le blé de printemps et le blé dur, mélanger CORDON seul à raison de 385 mL/ha, ou avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur le blé de printemps et le blé dur.

**Note :** Toujours consulter les étiquettes de CORDON et des produits d'association pour connaître la période d'application appropriée, les mauvaises herbes supprimées, les précautions, les restrictions relatives aux cultures, etc. et suivre les plus rigoureuses entre les deux.

<b>SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR</b>			
		<b>DOSE DE CORDON</b>	
<b>Produit d'association</b>	<b>Dose du produit d'association</b>	<b>Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa pied-de coq</b>	<b>Sétaire verte seulement</b>



1	Attain Attain A + Attain B	600 mL/ha + 1 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
2	Thumper	1 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
3	Approve	1,24 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
4	Compitox Ou Mecoprop-P	5,5 – 7 L/ha	770 mL/ha	Non
<b>Note :</b> On peut observer une réduction du degré de suppression de la folle avoine lorsque CORDON est appliqué dans un mélange en réservoir avec Compitox ou Mecoprop-P.				
5	MCPA Ester 500	840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
6	MCPA ESTER 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
7	MCPA Amine 500	840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
8	MCPA Amine 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
9	Buctril M	1 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
10	Mextrol 450	1,24 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
11	Refine Extra	20 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
12	Refine Extra + MCPA Ester 500	20 g/ha + 840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
<b>Note :</b> UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 500 dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. NE PAS UTILISER MCPA AMINE.				
13	Refine Extra + MCPA Ester 600	20 g/ha + 700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
<b>Note :</b> UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 600 dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. NE PAS UTILISER MCPA AMINE.				
14	Refine Extra + Buctril M	6,7 g/ha + 1 L	770 mL/ha	385 mL/ha
15	Refine Extra + Mextrol 450	6,7 g/ha + 1,24 L	770 mL/ha	385 mL/ha
16	Refine Extra + Accord	20 g/ha + 67 g/ha	770 mL/ha	Non
17	Ally	5 ou 7,5 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
18	Lontrel 360	420 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
19	Lontrel 360 + MCPA Ester 500 OU	420 mL/ha + 840 mL/ha OU	770 mL/ha	Non

	Lontrel 360 + MCPA Ester 500	280 mL/ha + 840 mL-1,12 L/ha		
<b>Note : UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 500</b> dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. <b>NE PAS UTILISER MCPA AMINE.</b>				
20	Lontrel 360 + MCPA Ester 600 OU Lontrel 360 + MCPA Ester 600	420 mL/ha + 700 mL/ha OU 280 mL/ha + 700 mL-930 mL/ha	770 mL/ha  770 mL/ha	Non  Non
	<b>Note : UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 600</b> dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. <b>NE PAS UTILISER MCPA AMINE.</b>			
21	Curtail M	1,5 - 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
22	2,4-D Ester 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
23	2,4-D Ester 700	600 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
24	Estaprop Plus	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
25	Estaprop XT	1,2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
26	Dichlorprop-D	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
27	Turboprop	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
28	Dyvel DSP	1,1 L/ha	Non	385 mL/ha
29	Dyvel	1,25 L/ha	Non	385 mL/ha
30	<b>Prestige</b> Prestige A + Prestige B	800 mL/ha + 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
31	<b>Express Pack</b> Express + 2,4-D Ester 700	10 g/ha + 600 mL/ha	Non	385 mL/ha
32	<b>L'herbicide mélange en réservoir Trophy</b> Trophy A + Trophy B	0,6 L/ha + 1,12 L/ha	770 mL/ha	Non
33	<b>L'herbicide Mélange en cuve Spectrum</b> Spectrum A + Spectrum B	0,1 L/ha + 1,5 L/ha	Non	385 mL/ha

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS

Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq et les mauvaises herbes à feuilles larges dans l'orge de printemps, mélanger CORDON à raison de 770 mL/ha avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur l'orge de printemps ou mélanger avec l'un des concentrés d'huile pour cultures suivants : Huile Concentrée XA, à raison de 1% v/v si CORDON est appliqué sans produit d'association pour mauvaises herbes à feuilles larges.

Pour supprimer la **sétaire verte seulement** dans l'orge de printemps, mélanger CORDON à raison de 385 mL/ha avec les produits d'association indiqués dans le tableau sur l'orge de printemps ou mélanger avec l'un des concentrés d'huile pour cultures suivants: Huile Concentrée XA, à raison de 1% v/v si CORDON est appliqué sans produit d'association pour mauvaises herbes à feuilles larges.

**Note :** Toujours consulter les étiquettes de CORDON et des produits d'association pour connaître la période d'application appropriée, les mauvaises herbes supprimées, les précautions, les restrictions relatives aux cultures, etc. et suivre les plus rigoureuses entre les deux.

<b>SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS</b>				
			<b>DOSE DE CORDON</b>	
<b>Produit d'association</b>		<b>Dose du produit d'association</b>	<b>Folle avoine Sétaire verte Sétaire glauque Échinochloa piedde-coq</b>	<b>Sétaire verte seulement</b>
1	Thumper	1 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
2	Approve	1,24 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
3	MCPA Ester 500	840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
4	MCPA Ester 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
5	MCPA Amine 500	840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
6	MCPA Amine 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
7	2,4-D Ester 600	700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
8	2,4-D Ester 700	600 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
9	Buctril M	1 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
10	Mextrol 450	1,24 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
11	Refine Extra	20 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
12	Refine Extra + Huile concentrée XA	20 g/ha + 1 % v/v	770 mL/ha	385 mL/ha
13	Refine Extra + MCPA Ester 500	20 g/ha + 840 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha

**Note : UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 500 dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. NE PAS UTILISER MCPA AMINE.**

14	Refine Extra + MCPA Ester 600	20 g/ha + 700 mL/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
----	-------------------------------------	---------------------------	-----------	-----------

**Note : UTILISER UNIQUEMENT MCPA ESTER 600 dans ce mélange en réservoir et uniquement aux doses recommandées, à défaut de quoi le degré de suppression de la folle avoine peut être réduit. NE PAS UTILISER MCPA AMINE.**

15	Refine Extra + Buctril M	6,7 g/ha + 1 L	770 mL/ha	385 mL/ha
16	Refine Extra + Mextrol 450	6,7 g/ha + 1,24 L	770 mL/ha	385 mL/ha
17	Refine Extra + Accord	20 g/ha + 67 g/ha	770 mL/ha	Non
			Utilisation dans l'orge de printemps cultivé pour la nourriture pour animaux seulement	
18	Curtail M	1,5 – 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
19	Estaprop	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
20	Estaprop XT	1,2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
21	Dichlorprop-D	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
22	Turboprop	1,75 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
23	Dyvel	1,25 L/ha	Non	385 mL/ha
24	Ally	5 ou 7,5 g/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
25	<b>Prestige</b> Prestige A + Prestige B	800 mL/ha + 2 L/ha	770 mL/ha	385 mL/ha
26	<b>Express Pack</b> Express + 2,4-D Ester 700	10 g/ha + 600 mL/ha	Non	385 mL/ha
27	<b>L'herbicide mélange en réservoir Trophy</b> Trophy A + Trophy B	0,6 L/ha + 1,12 L/ha	770 mL/ha	Non
28	<b>L'herbicide Mélange en cuve Spectrum</b> Spectrum A + Spectrum B	0,1 L/ha + 1,5 L/ha	Non	385 mL/ha

## **Section 9 : Cultures à usage limité**

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm UK Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm UK Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm UK Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

<b>CULTURES</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE DE CORDON</b>	<b>REMARQUES</b>
Plantules d'ivraie vivace cultivée pour la semence	Folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, et échinochloa pied-de-coq	770 mL/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer Cordon quand l'ivraie vivace est au stade de 2-4 feuilles et quand la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq sont au stade de 1-6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle).</li> <li>• Appliquer dans au moins 55 à 110 litres d'eau à l'hectare.</li> <li>• Ne pas faire plus d'une application par année de Cordon sur n'importe quel champ.</li> <li>• Ne pas utiliser l'ivraie vivace traitée comme nourriture pour animaux, ni la couper pour la paille dans les 65 jours suivant une application de Cordon.</li> <li>• MISE EN GARDE : La culture pourrait subir de légers dommages après l'application, mais cette situation est temporaire et ne devrait pas affecter le rendement. Ces dommages surviennent surtout lorsque les applications sont faites dans des conditions de stress ou au-delà du stade foliaire recommandé. La culture subira des dommages sérieux par suite</li> </ul>
	Sétaire verte	385 mL/ha	

			d'un chevauchement de pulvérisation. <b>ÉVITER LE CHEVAUCHEMENT DE PULVÉRISATION.</b> Consulter les sections 7 et 10 pour plus d'information concernant les directives d'application et précautions.
--	--	--	--

### **Section 10: Directives d'application et précautions**

#### **Directives d'application :**

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à au plus 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à une altitude correspondant à la hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par les turbulences au bout des ailes de l'aéronef, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

#### **Zones tampons**

Utiliser les méthodes ou l'équipement de pulvérisation indiqués ci-dessous.

**NE REQUIERT PAS DE ZONE TAMPON** : application à l'aide d'un pulvérisateur à main ou d'un pulvérisateur à dos; traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application direct et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple les prairies, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (par exemple les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les autres milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats terrestres
		de moins de 1 m	de plus de 1 m	

Pulvérisateur agricole	blé de printemps, blé dur et orge de printemps, ivraie vivace (semence)		1	0	1
Voie aérienne	blé de printemps, blé dur et orge de printemps, ivraie vivace (semence)	Voilure fixe ou tournante	1	0	20

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits utilisés dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus sévère) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros des diamètres indiqués pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'American Society of Agricultural Engineers.

### **APPLICATION TERRESTRE**

- L'application de CORDON doit être faite dans au moins 55 à 110 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km à l'heure.
- Lors du mélange en réservoir de CORDON avec le produit d'association, s'assurer de lire l'étiquette du produit d'association pour connaître le volume d'eau minimal recommandé.
- L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un couverture optimale.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° et des volumes d'eau supérieurs permettront une pénétration accrue du couvert végétal ainsi qu'un meilleur épandage.
- L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante. Des volumes d'eau plus élevés doivent être utilisés si le couvert de la culture et des mauvaises herbes est dense, afin d'assurer un épandage complet des mauvaises herbes ciblées.
- Éviter le chevauchement de pulvérisation. Fermer la rampe de pulvérisation au moment du démarrage, des virages, d'un ralentissement ou de l'immobilisation de l'équipement afin de prévenir les dommages résultant d'une application excessive.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. Si le produit est mélangé en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

### **APPLICATION AÉRIENNE**

- Appliquer CORDON seul ou dans des mélanges en réservoir (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'application aérienne) dans au moins 35 litres d'eau à l'hectare à une pression minimale de 300 kPa.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Ne pas utiliser de marqueurs humains.

### **Précautions relatives à l'application aérienne**

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour obtenir des conseils techniques communiquer avec votre distributeur ou avec votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- Ne pas appliquer sur les sols présentant un risque de ruissellement jusqu'aux systèmes aquatiques.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. Si le produit est mélangé en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :**

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.



## **Section 11: Directives de mélange**

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre soient bien propres.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et démarrer l'agitation ou la conduite de retour en cuve.
3. Si un produit d'association est utilisé, consulter les sections sur les mélanges en réservoir avec CORDON. Verser le produit d'association EN PREMIER LIEU avant de verser CORDON.
4. Verser lentement la quantité appropriée de CORDON dans le réservoir de pulvérisation. Bien agiter.
5. Rincer trois fois les contenants vides et verser les rinçures dans le réservoir de pulvérisation.
6. Ajouter le reste d'eau tout en agitant. Pulvériser immédiatement. La solution de pulvérisation ne doit pas reposer dans le réservoir jusqu'au lendemain.
7. Lors du mélange d'un deuxième réservoir et de réservoirs ultérieurs, s'assurer que le réservoir est à moitié rempli d'eau propre avant de verser les herbicides et répéter les étapes 2 à 6.
8. Nettoyer à fond les buses, les tamis et le réservoir de pulvérisation en faisant circuler une solution d'eau et de détergent, après avoir utilisé CORDON ou avant d'utiliser tout autre pesticide.

## **Section 12: Nettoyage du pulvérisateur**

### **Nettoyage avant le traitement :**

- Avant d'utiliser CORDON, s'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre sont bien propres.
- Toutes traces de CORDON doivent être éliminées avant que l'équipement ne soit utilisé pour des applications dans le seigle, le lin ou les cultures à feuilles larges.

### **Nettoyage après le traitement :**

- Dans le cas des mélanges en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les autres directives de nettoyage.
- Ne pas vider ni rincer l'équipement et les contenants à proximité d'un puit, d'une source d'approvisionnement en eau ou de végétation à préserver. Pour éviter les dommages subséquents à d'autres cultures, immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, éliminer toutes traces de CORDON de l'équipement de mélange et de pulvérisation en faisant circuler une solution d'eau et de détergent.

## **Section 13: Recommandations sur la gestion de la résistance aux herbicides**

Aux fins de la gestion de la résistance, CORDON fait partie du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à CORDON et

à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner CORDON ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

#### **Section 14: Alimentation du bétail et délai d'attente**

- Ne pas utiliser les cultures traitées comme nourriture pour animaux, ni les couper pour le foin dans les 25 jours suivant une application de CORDON, ni récolter pour le grain dans les 65 jours suivant une application de CORDON.
- Ne pas utiliser l'ivraie vivace traitée comme nourriture pour animaux, ni la couper pour la paille dans les 65 jours suivant une application de CORDON

#### **Section 15: Avis**

##### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.